



MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure DDM_2026-05
Pour le lot 3 841 402 du cadastre du Québec, 11^e Rang

À tous les intéressé(e)s, la soussignée, Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, donne un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Lors de la séance du 12 mai 2026, à 20h00, à la salle du Centre communautaire situé au 1384 rue Principale, à Saint-Valérien-de-Milton, le Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton prendra en considération le demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

No de la demande :	DDM_2026-05
Emplacement :	Lot 3 841 402 du cadastre du Québec, 11 ^e Rang
Objet de la Demande :	L'effet de la demande, si elle est accueillie, vise une dérogation à autoriser le lotissement d'un terrain à usage agricole dérogeant au règlement de Lotissement 2022-205 relativement à la largeur minimale de 50m exigée pour un terrain non desservi et non riverain, afin de permettre une largeur de 9.14m de la zone A-107 pour le lot 3 841 402.

Toutes personnes intéressées pourront, se faire entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure, lors de la séance du conseil du 12 mai 2026, à 20h00, dans la salle du Centre communautaire situé au 1384 rue Principale, à Saint-Valérien-de-Milton

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 27^e jour du mois d'avril 2026.

Caroline Lamothe, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière